

Réunion de Conseil municipal du Jeudi 2 Décembre 2021 à 20h15, sous la présidence de Jean-Gabriel MASSON, Maire

Excusés : LEMAIRE R (procuration donnée), GERNEZ N (procurations données), SIRIEYS F

✓ **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal d'Octobre 2021**

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

✓ **Revue des règles et tarifs de location des salles communales**

Madame Delattre, adjointe à la vie associative et animation, présente les différents règlements des salles communales et du matériel mis à disposition des habitants et association.

- 1) REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE
- 2) REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE
- 3) REGLEMENT Location de chapiteau et autres matériels : barrières, tables et chaises

Il est établi également une convention d'utilisation du chapiteau, des tables et des chaises pour un particulier (hors site communal).

Le chapiteau est loué à raison de 200€ pour l'équivalent d'un week-end (incluant le prêt des tables et chaises si nécessaire), montage en présence d'un agent technique de la commune.

Une caution de 500 € est demandée pour le chapiteau, 50 € pour le matériel.

La convention de location pour la salle du temps libre et le restaurant scolaire est également établie avec une caution de 150 € et les tarifs suivants :

COUT POUR UNE JOURNEE		Associations et autres organismes ayant une activité à but non lucratif avec "accord de la commune"	Fromellois et Non fromellois travaillant à la mairie ou à l'école de Fromelles (1 -2)	Associations culturelles (1 -2)	Parti politique (1 -2)	Extérieur (1 -2)
STL y compris le CHAPITEAU ou Restaurant Scolaire	Réunion	gratuit		20€ (par période de 4h)	20€ (par période de 4h)	
	manifestation (avec chapiteau si nécessaire)	gratuit				
	funérailles		gratuit			
	vin d'honneur		110€			170 €

	repas	gratuit	150€ (traiteur)	150€ (traiteur)	150€ (traiteur)	
--	-------	----------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	--

- (1) Chapiteau sur site communal : prix de la location de la salle selon la manifestation plus un surcout de 100€ et mise à disposition des tables et chaises si nécessaire
- (2) Mise à disposition des tables et chaises (sous caution)

Toute location du chapiteau ou de salles se fera selon leur disponibilité avec une priorité aux manifestations communales et associatives et à la libre appréciation du maire.

Le Règlement intérieur et la convention de prêt des salles, ainsi que la convention de mise à disposition du matériel et du chapiteau ci-dessous sont approuvés à l'unanimité. Les règlements seront applicables dès le 01/01/2022.

Les règlements présentés sont à disposition des élus et des habitants sur demande en mairie ou par mail.

✓ ***Renouvellement Adhésion au dispositif Pôle Santé au Travail du CDG59***

Présentation de la convention de renouvellement de l'adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Nord (CDG59).

Il sera nécessaire de refaire un point sur les dates de visites médicales des agents (vérification pour les agents avec plus de 3 ans d'ancienneté).

Approbation de la convention à l'unanimité.

✓ ***Projet de foulées des Weppes 2022 : participation de la commune***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'association Bouge en Weppes.

Les foulées des Weppes auront lieu le dimanche 03 juillet 2022 à Bois Grenier. Une subvention de 1500 € est demandée pour avril 2022, le solde soit 1500 € serait à verser en septembre 2022 (si besoin de trésorerie par l'association). Une demande d'accord de principe est souhaitée pour l'octroi des subventions. Une alerte car la kermesse de l'école a lieu également le dimanche 3 Juillet toute la journée à Fromelles, où existe également un besoin de chapiteaux et de bénévoles.

Le principe est adopté à l'unanimité.

✓ ***Projet de concert de poche 2022***

L'association « les concerts de poche » a proposé de renouveler en 2022 leurs prestations avec intervention en temps scolaire et un concert dans l'église ouvert au public le samedi 14 mai 2022 avec le guitariste Antoine Morinière, de renommée internationale.

L'association organise des ateliers musicaux et des concerts de musique classique, lyrique et jazz, dans les campagnes et les quartiers. Elle place la convivialité, la création, la proximité et l'échange au cœur de sa démarche pour proposer aux habitants, aux artistes et aux collectivités une expérience ambitieuse et créatrice de liens. Sa mission est artistique, sociale et territoriale.

En collaboration avec l'école :

En 1ere partie, une chorale des enfants (CP au CM2) sera dirigée par la directrice de l'école sur les thèmes présentés.

Le coût pour la commune serait de 3000 euros, en sus des subventions de soutien au dispositif des concerts de poche et les droits d'entrée par spectateur (gestion par l'association) :

gratuit enfants choristes ,3 euros pour les accompagnants et enfants non choristes

6 euros tarif réduit, 10 euros tarif plein

Pour information, il n'y aura pas de concert australien en 2022 à Fromelles (pour raisons sanitaires).

Le principe est adopté à l'unanimité des présents.

✓ ***Convention Territoriale Globale de la CAF & Avenir du Relais d'assistantes maternelles intercommunal***

➔ Présentation du CTG (Convention Territoriale Globale) en partenariat avec la CAF autour des thématiques suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Le conseil municipal valide la convention à l'unanimité des présents.

➔ Nous avons reçu la convention de partenariat 2021 concernant l'intervention du Relais Petite Enfance / Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal Wepp'iti sur notre commune.

C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des Assistantes Maternelles et des professionnels de la garde à domicile, ainsi qu'observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant, le Relais Wepp'iti

fonctionne aujourd'hui en partenariat avec treize communes des Weppes et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Le coût de fonctionnement global de ce Service Petite Enfance est réparti entre les 13 communes bénéficiaires de ce service.

Innov'Enfance engage les charges de fonctionnement qui comprennent les achats de matériel éducatif et matériels divers et informatique, de fournitures administratives, le coût du véhicule, le coût des assurances et de gestion, les charges de personnel, ... et répercute ces charges, sous déduction de la Prestation de service versée par la CAF aux communes bénéficiaires du service (jusqu'en 2021).

Il est prévu dans la convention que la subvention annuelle soit versée au gestionnaire du RAM qu'est Innov'Enfance en une seule fois.

Les nouvelles conditions d'agrément et de fonctionnement du Relais sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

De nouvelles missions étant désormais affectées aux Relais par décision nationale de la CNAF, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises (Communes, Innov'Enfance et CAF) pour réfléchir à l'évolution de l'organisation de ce Relais en 2022. Les projections qui ont été travaillées modifient, certes, les modalités de fonctionnement en termes d'organisation et de conditions financières, mais ne modifient en rien ce pourquoi nous nous sommes associés, à savoir apporter un service Petite Enfance aux habitants de nos communes.

Plusieurs possibilités de répartition de financement sont possibles : au prorata des ateliers collectifs des assistantes maternelles (solution actuelle), au nombre d'habitants, au nombre d'assistantes maternelles, ou du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Le conseil municipal donne son accord de principe (y compris sur le mode de répartition actuel moins favorable) et est prêt à s'engager sur plusieurs années au vu de la réussite du partenariat à Fromelles.

Mais il conviendra de recueillir l'avis des 12 autres communes sur :

- La répartition du financement
- Le niveau d'engagement de chaque commune dans le dispositif

Suite à la réunion intercommunale faite le 26 novembre dernier, il est demandé par les communes de réduire à maximum 1 an la convention et de maintenir la clé de répartition du financement (au prorata des ateliers collectifs avec les assistantes maternelles).

A défaut de cette solution transitoire, il y avait crainte de ne pouvoir aboutir à un consensus à court terme. Certaines communes doivent encore se positionner.

Par ailleurs, les communes souhaitent dès à présent construire le futur Relais Petite Enfance au-delà de 2022 avec les nouveaux objectifs partagés en intercommunalité, selon les nouvelles directives de la CNAF.

✓ ***Offre de service mutualisé MEL en matière d'urbanisme : Guichet numérique, outil de concertation...***

1 .PORTAIL NUMERIQUE POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE PUBLICITE ET LE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2022, tout le monde peut déposer directement ses dossiers d'urbanisme, sans passer par la commune. Dématérialisation

Pour le Guichet numérique, il est bien rattaché à OXALIS et le tarif proposé (Oxalis + GNAU) remplacera le tarif actuel (Oxalis seul),
Il permettra de cadrer la réception des dossiers numériques (obligation au 1^{er} janvier 2022 de les prendre en charge),
Il intégrera directement sur Oxalis les dossiers déposés en ligne, y compris les CU et DIA,

Coût 176 € par année. Il est décidé d'y adhérer.

2. LE SERVICE INSTRUCTEUR METROPLITAIN (SIM) EN MATIERE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS ET L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE POLICE D'URBANISME -> non concerné

pour le contentieux, cela est conditionné à une adhésion au SIM MEL, et nous sommes adhérents au SIVOM Nord Ouest. Bonne efficacité au Sivom, donc on ne change rien.

Ce service nous paraît inutile dès lors que notre service instructeur n'est pas la MEL.

3 .LE SERVICE INSTRUCTEUR METROPOLITAIN (SIM) EN MATIERE D'AFFICHAGE EXTERIEUR L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE POLICE A L'ENCONTRE DES DISPOSITIFS IRREGULIEREMENT INSTALLES

76 € à l'acte

Pour le Règlement Local de Publicité, cela semble peu utile pour l'instant, au vu du faible nombre de demandes

Le service n'est pas retenu.

4 .LE REGISTRE DEMATERIALISE DES PROCEDURES DE PARTICIPATION DU PUBLIC

L'utilisation sera très limitée et ne concernera que de très rares projets : installation d'une ICPE ou de structures particulières soumises à étude d'impact, aménagement de grands espaces...

Dans tous les cas, les enquêtes publiques se font avec la MEL donc cela semble logique de recourir à leur service sur ce point,

Les tarifs ne semblent pas exorbitant vu la complexité de mettre en place cette étape en interne, et sont a priori facturables au porteur de projet,

Tarif à la prestation.

Il est décidé à l'unanimité de prendre les prestations 1 et 4

- ✓ ***Information sur les dossiers en cours avec la MEL : Rencontre avec les opérateurs téléphoniques, PLU, SIVU Fourrière animale, trame verte et bleue phase2, contrats de projets et PPI voirie***

Demande d'installation d'une antenne téléphonique

Suite à la rencontre le 3 novembre 2021 avec la MEL et les opérateurs téléphoniques, il a été dit qu'il n'y avait pas de nouveaux besoins au niveau des opérateurs SFR, Bouygues et Free. Monsieur le Maire a affirmé son souhait de renouveler le bail au-delà de 2026, pour l'antenne de l'Abbiette, les sites d'implantation d'antenne étant difficiles.

Orange est toujours en recherche d'une localisation sur Fromelles.

La piste d'une implantation en mitoyenneté avec Le Maisnil est abandonnée car un seul lieu ne desservirait pas correctement les 2 villages. C'est bien une solution en centralité de bourg qui est recherchée.

Le PLU n'autorise plus l'édification d'antenne en zone Agricole ou Naturelle. Orange doit donc trouver une solution en centralité (la solution à l'Abbiette ne serait plus possible).

Pour rappel sur l'antenne existante, il n'y a pas la place pour mettre un 4ème opérateur.

Le site du clocher serait une localisation possible, mais il faut étudier de près les contraintes, les risques. Des contrôles et mesures sont à mettre en place. Y aurait-il d'autres alternatives en cœur du village ?

A défaut de localisation dans le domaine public (qui financièrement profite à tous les habitants), Orange devra trouver une localisation chez un particulier volontaire.

Après discussion, il en ressort les points suivants :

- La solution privilégiée par le conseil est une intégration totale à l'intérieur du clocher. Un élu préconise néanmoins la suppression totale des antennes (y compris existantes) sur la commune quitte à supprimer la possibilité de ce moyen de communication sur le territoire. Un autre élu considère que c'est à l'utilisateur d'adapter son abonnement à la qualité de réception actuelle (quitte à avoir plusieurs opérateurs pour couvrir un territoire plus grand).
- Consensus pour une gestion sûre de la consignation (coupure de l'alimentation) de l'antenne quand des agents communaux ou techniciens doivent intervenir sur le clocher.
- Considérer la salle du temps libre, à moins de 100m, comme un espace utilisé de manière permanente par l'école. L'orientation des antennes devra être adaptée.
- Il est demandé également de mesurer l'impact des ondes électro magnétiques autour (mesures avant puis, après).

La décision n'est pas prise ce jour, dans l'attente de l'étude de site d'Orange et la capacité à répondre à nos exigences, en appui des services de la MEL.

Révision du PLU

Le calendrier pour le PLU est court pour les communes.

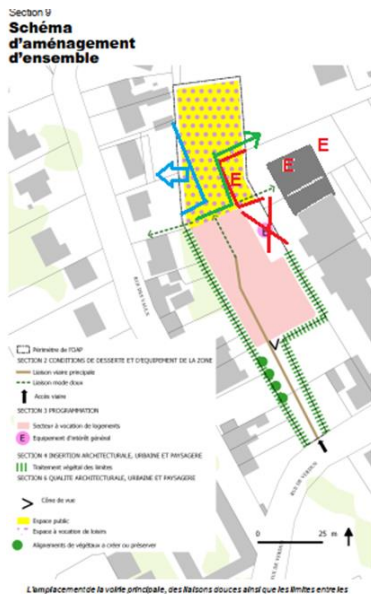
17/12 : fin des demandes importantes de changement (modification de zonages, passage en constructible)

Janvier 2022 : remontées des demandes moins importantes jusque fin février.

Il convient donc d'être au clair sur les points que nous avons évoqués lors du débat du PADD en septembre dernier.

Monsieur le Maire rappelle les faits saillants lors de notre débat du PADD :

- Souhait d'augmenter l'espace de pleine terre par projet de construction, mais avec maintien du coefficient d'emprise au sol pour continuer la densification.
-> inciter à moins imperméabiliser la partie non habitable.
- Eolienne : non concerné car toujours une habitation à moins de 500m
- Souhait de modifier l'OAP n° rue de Verdun pour se caler à la réalité des bâtiments (erreur cadastrale). Cf schéma du CM de juin



1) S'assurer que la construction en façade de rue de Verdun ne devienne pas obligatoire en réduisant au maximum la largeur de l'accès.

2) Prise en compte de l'erreur cadastrale qui a décalé l'emplacement de l'école.

- Autoriser le changement de destination à usage d'habitation en zone Nz et Ne sous réserve de non renforcement de réseaux, volume strictement existant, non compromission de l'activité agricole et repérage à l'IBAN pour les bâtiments agricoles concernés.

- Autoriser les installations légères (abri) en secteur Nz et Ne au bénéfice du bien-être animal (animaux en pâturage)

- Les espaces naturels relais en secteur agricole ont été mis en place pour contenir à l'avenir tout projet d'extension d'urbanisation. Elle constitue une sorte d'hémisphère en protection de l'espace agricole, en préservant les haies bocagères. Cependant, ceci ne doit pas venir bloquer le développement (certes mesuré) des exploitations agricoles existantes qui viendraient compromettre la continuité de l'exploitation et donc l'existence même des pâturages et maraîchage qui ont contribué à créer cet espace naturel relais.

- Développer le plan cyclable et les liaisons douces sur la commune
Réflexion à mener pour le Plan vélo : pistes cyclables pour les rues de Lommeries et du pont de Pierres, en anticipant les réserves.
Maintien des liaisons douces déjà inscrites lors du précédent PLU en lien avec la trame verte et bleue. Besoin d'intégrer à la réflexion l'équipe du musée de Fromelles et de leur projet, en sus des réserves déjà définies lors du précédent PLU.

- Pour les zones AUDM, il est convenu de ne pas lancer d'urbanisation dès cette révision du PLU et de rester dans le statu quo. Par ailleurs, pour les bâtiments existants en zone AUDM, il existe des possibilités d'extension mesurée, y compris pour une entreprise (cf article 2 de la zone AUDM) : extension de 30%, annexes à l'intérieur d'une zone de 25m, changement de destination ne compromettant pas l'aménagement futur de la zone...

SIVU Fourrière

Réunion le 29/11. Fourrière provisoire installée à Roubaix. SIVU à délibérer d'ici mars (nous avons acté le principe lors de la réunion de conseil précédente). Attente des statuts.

Trame verte et bleue phase 2

Une réunion du copil a lieu le 14/1. D'ici là, il y a lieu de remonter nos remarques pour la commune. Un groupe de travail planchera sur le document de travail présenté par la MEL.

Contrats de projets et PPI voirie

1) PPI voirie

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Edition date de travaux	Edition montant de travaux	Edition % volet cyclable
FROMELLES	DE LA JOIRIE	Création de zones de rétrécissements de chaussée et d'aires de croisement	2022	94 589 €	-
FROMELLES	D' AUBERS	Création d'un trottoir	2022	59 766 €	-
FROMELLES	DE LA MARLACQUE	Réfection d'accotements	2022	36 250 €	-
FROMELLES	DE L' EGLISE	Réaménagement chaussée trottoir avec enfouissement des réseaux	2023	374 600 €	-
FROMELLES	D' HERLIES	Réaménagement de l'entrée d'agglomération en accompagnement de l'opération immobilière	2024	23 423 €	-
FROMELLES	DELVAL	Etudes Liaison douce entre les deux sites de mémoire	Etude	Etude	-
FROMELLES	DE LOMMERIES	Etude de sécurité du carrefour Joirie/Lommeries	Etude	Etude	-
FROMELLES	DE LA BASSE VILLE	Etude pour la création d'un piétonnier entre l'église et la salle de sport	Etude	Etude	-
FROMELLES	DE LOMMERIES	Etude d'un itinéraire cyclable le long de la M141 entre Le Maisnil et Fromelles	Etude	Etude	100%
FROMELLES		Etude de création d'un itinéraire cyclable le long de la M141b entre Fromelles, Aubers et Illies	Etude	Etude	100%

Il me semble qu'il y ait plusieurs corrections à apporter :

- Fiche 12607 : Réfection accotements rue de la Marlaque -> fiche à l'initiative de la MEL, à retravailler.

- Fiche 5530 : optimiser l'espace suite enlèvement de la haie de thuya (gain en largeur de 2m), optimiser le plan de circulation pour passage bus pour école de Fromelles et permettre l'emplacement d'un point d'apport volontaire.

Point toujours d'actualité, en lien avec le POC « sécurisation piétonne des sorties d'écoles ». Ces travaux étant attenants à la rue de l'église, ils seront intégrés à l'opération d'aménagement de la rue de l'église.

- Fiche 5349 : mis en étude, même si décision de reporter le piétonnier, il faudra à minima travailler sur les abords (cf fiche 3521). Salle livrée 1er semestre 2022.

Une opération mise en « étude » signifie en effet qu'elle est reportée en 2025 ou 2026. S'il y a nécessité de faire un petit aménagement d'accompagnement au droit de la salle en 2022 (passage piéton...), c'est tout-à-fait possible.

- Fiche 3521 : même s'il y a décision de reporter le piétonnier entre l'église et la salle de sport (doublement du trottoir rue de la Basse Ville), il faudra néanmoins aménager le trottoir à l'entrée de la salle de sport pour assurer la continuité PMR sur la voie publique (passage piéton....) -> fiche réactivée par la MEL

- Fiche 5348 : ok mise en étude sécurisation carrefour Joirie-Lommeries

- Fiche 5346 et 5347: Ralentisseur rue de Lommeries et route d'Aubers
L'étude sur ces aménagements de sécurité sera donc intégrée à l'étude de la future piste cyclable.

- Fiche 5345 : Le lotissement sera achevé en juin 2022 , il y a déjà des habitants qui en sortent, actuellement hors agglo. La date prévisionnelle de 2024 semble trop éloignée. Fiche repositionnée sur 2022.

- Fiche 5343 : sécurisation piéton angle rue de Lommeries / rue de l'église.

-> La sécurisation du passage piéton rue de Lommeries a été intégrée au projet d'aménagement de la rue de l'église.

- Fiche 3626 : réaménagement trottoirs et passage en sens unique d'une partie de la rue de l'église. Prévu en 2023 mais il est prévu une phase d'expérimentation en 2022 avec un impact travaux sur la rue des Vaulx.

- Fiche 3505 : zones de rétrécissements rue de la joirie : privilégier les solutions mobiles pour favoriser les tests et réduire les coûts d'aménagement.

- Fiche 3504 : piétonnier vers route d'aubers. OK d'autant que le trafic piétons va encore augmenter.

- Fiche 3481 : étude liaison douce entre 2 sites de mémoire -> étendre l'étude à la rue des Rouges Bancs et l'ensemble de la rue Delval.

En annexe : confirmation de la prise en compte des demandes de modifications dans le courrier de la MEL.



PPI ESPACES PUBLICS ET VOIRIE
2022-2026
1er programme d'études et de travaux

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Edition date de travaux	Edition montant de travaux	Edition % volet cyclable
FROMELLES	DE LA JOIRIE	Création de zones de rétrécissements de chaussée et d'aires de croisement	2022 2023	94 589 €	-
FROMELLES	D' AUBERS	Création d'un trottoir	2022	59 766 €	-
FROMELLES	DE LA MARLACQUE	Réfection d'accotements	2022	36 250 €	-
FROMELLES	DE L' EGLISE	Réaménagement chaussée trottoir avec enfouissement des réseaux	2023	374 600 €	-
FROMELLES	D' HERLIES	Réaménagement de l'entrée d'agglomération en accompagnement de l'opération immobilière	2024 2022	23 423 €	-
FROMELLES	DELVAL	Etudes Liaison douce entre les deux sites de mémoire	Etude	Etude	-
FROMELLES	DE LOMMERIES	Etude de sécurité du carrefour Joirie/Lommeries	Etude	Etude	-
FROMELLES	DE LA BASSE VILLE	Etude pour la création d'un piétonnier entre l'église et la salle de sport	Etude	Etude	-
FROMELLES	DE LOMMERIES	Etude d'un itinéraire cyclable le long de la M141 entre Le Maisnil et Fromelles	Etude	Etude	100%
FROMELLES		Etude de création d'un itinéraire cyclable le long de la M141b entre Fromelles, Aubers et Illies	Etude	Etude	100%
FROMELLES	DELVAL	Etude d'une liaison douce entre la limite de commune et la rue Basse	Etude	Etude	
FROMELLES	DES ROUGES BANCS	Etude d'une liaison douce entre la rue Basse et la rue du Vert Touquet	Etude	Etude	
FROMELLES	BASSE VILLE	sécurisation traversée au droit de la nouvelle salle des fêtes	2022	15 000 €	

2) Contrats de Projets

Contrats de projets Les actions à l'échelle de la commune (document de travail)	Fromelles 1 - TERRITOIRE DES WEPPE	Légende :
		Action identifiée au sein de la programmation budgétaire MEL
		Action en cours d'instruction, à l'étude
		Demande communale

THEMATIQUES	ACTIONS	COMMUNES
03 - Aménagement, projets urbains et accueil des gens du voyage		
Développer la trame verte et bleue	Aménager la voie verte des Weppes	Bois-Grenier, Ennetières-en-Weppes, Englos, Escobecques, Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes, Fromelles, Illies(), Herlies, Wicres, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Fournes-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Erquinghem-le-Sec, Hallennes-lez-Haubourdin, Santes, La Chapelle-d'Armentières, Armentières()
Poursuivre l'aménagement et le renouvellement de la ville	Accompagner la mise en place d'un SIVU fourrière animale	Don, Englos, Emmerin, Fournes-en-Weppes, Ennetières-en-Weppes, Escobecques, Fromelles, Hallennes-lez-Haubourdin, Hantay, Illies(), Radinghem-en-Weppes, Wicres
	Réaliser un projet de territoire autour du musée de Fromelles, en réalisant des cheminements doux et un jardin	Fromelles
05 - Déchets ménagers et assimilés		
Jeter moins	Finaliser la distribution des composteurs individuels	Aubers, Beaucamps-Ligny, Don, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Fournes-en-Weppes, Fromelles, Hallennes-lez-Haubourdin, Hantay, Haubourdin(), Herlies, Illies(), La Bassée, Le Maisnil, Marquillies, Radinghem-en-Weppes, Sainghin-en-Weppes, Salomé, Santes, Sequedin, Wavrin, Wicres
Trier plus et mieux	Mettre en place des points d'apport volontaires (notamment verre) avec les communes volontaires	Englos, Fromelles, Hantay, Haubourdin(), La Bassée, Sainghin-en-Weppes, Sequedin
07 - Nature, agriculture et alimentation		
Développer une métropole nature	Etudier la faisabilité d'intégrer les sites naturels communaux (site de la Biette et opportunité foncière de 5 ha voisine) dans les Espaces naturels métropolitains	Fromelles
08 - Culture, Sport, jeunesse, citoyenneté et numérique		

THEMATIQUES	ACTIONS	COMMUNES
Agir pour une métropole sportive et culturelle	Extension du musée de Fromelles	Fromelles

Contrats de projets Les fonds de concours (document de travail)	Fromelles 1 - TERRITOIRE DES WEPPE	Légende :
		A. Dossier délibéré
		B. Intention de la commune

Les projets "fonds de concours" inscrits dans les contrats de projets constituent un recensement des demandes : cela ne vaut pas validation. Un dépôt de dossier pour une adoption en bureau métropolitain reste nécessaire.

THEMATIQUES	ACTIONS	COMMUNES
[Fonds de concours] Commerces de proximité et tiers lieux	Accompagner la réalisation d'un tiers-lieux	Fromelles
[Fonds de concours] Equipements culturels	Accompagner la rénovation de la salle communale	Fromelles
[Fonds de concours] Equipements sportifs (hors piscines)	Accompagner la création d'un nouveau pumtrack et rénover les vestiaires	Fromelles
[Fonds de concours] Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	Accompagner la rénovation du chauffage de l'église	Fromelles

Remarques sur le tableau présenté par la MEL

Réaliser un projet de territoire autour du musée de Fromelles, en réalisant des cheminements doux et un jardin -> ce projet ne doit pas se limiter à Fromelles et irriguer les autres communes des Weppes autour de la mémoire : Bois-Grenier, Aubers, Illies, Herlies, Fournes, Beaucamps, Radinghem....

Sinon l'extension du musée est portée par la MEL (pas directement par la commune).

[Fonds de concours] Equipements culturels Accompagner la rénovation de la salle communale -> fond de concours rénovation énergétique

[Fonds de concours] Equipements sportifs (hors piscines) Accompagner la création d'un nouveau pumtrack et rénover les vestiaires -> pumtrack n'est qu'un exemple, destination du projet pas arrêté (aire de jeu sportive restante à définir). Vestiaires ... de Rugby.

- ✓ ***Divers point avancement salle de sports, travaux patrimoine communal et espace vert à venir, festivités de fin d'année.***

Salle de sports

- Finition de la couverture, menuiseries extérieures posées, reste le hall d'entrée

La société SMAC a fait une demande d'indemnisation pour surcoûts sur les matériaux, nous nous renseignons sur la légalité et les modalités d'une prise en charge par la commune.

Assurances salle de sports :

TRC : prolongation de l'assurance 3 mois sans surcout

DO : pas de modifications car démarrage de la couverture à la réception du chantier

Travaux et cadre de vie

Aménagement espaces verts suite aux travaux

Les belles sorties 2021 : le 28 Novembre a eu lieu un spectacle de danse contemporaine : L'animation s'est bien passée – presque 100 personnes ont assisté au spectacle, également grâce au travail fait en amont avec les enfants. Les belles sorties 2022 sont prévues le dimanche 25 septembre : spectacle déambulatoire avec « Le grand bleu »

Le budget se limite au repas des intervenants – le financement est assuré par la Mel

RCLV (centre de loisirs) : Bilan positif pour grandes vacances et difficultés de trouver des animateurs avec le Bafa. Sont recherchés d'autres profils type cap petite enfance ou BPJEPS (Animateurs moins bien payés qu'un CDD).

Il y a eu moins de stages de passage bafa, les étudiants étaient en cours pendant la 1^{ère} semaine de vacances de toussaint.

RCLV 2022 : juillet du 7 au 31 Juillet à Radinghem et du 1 au 26 aout à Aubers (petit camping à Aubers). Un mini show pendant les vacances scolaires sera à subventionner, la prévision de subvention 2021 n'est pas atteinte, la somme de 100 euros pourra être versée.

Tapas :

Le bilan dressé par Julie Decrock (ergothérapeute qui animait le groupe) est très positif, les 9 participantes sont ravies, des liens se sont créés. L'objectif a été atteint (améliorer la satisfaction globale du quotidien et l'autonomie de la personne ainsi que la perception de leur santé). Le groupe a été assidu et satisfait de ces ateliers réunis une fois par semaine entre le 6 mai et le 18 novembre.

Un nouveau programme (toujours financé par la Carsat) sera proposé par la suite avec pour thème : "la chute" : 6 semaines d'ateliers avec gymnastique à l'appui pour un groupe de 12 participants

Carte de Vœux

Travail créatif des élèves, le principe est adopté, quelques petites corrections à apporter.

Evènements

4/12 : Téléthon

5/12 : Cérémonie UNC

11/12 : repas élus/agents maintenu

Ste Cécile maintenue mais pas de pot ensuite

16/12 : mise en colis des aînés

17/12 petit déjeuner des agents communaux

19/12 : « décorez la maison » et marche – 5 ans de la médiathèque

9/01 : vœux du maire à Fromelles

Tous les sujets étant abordés, la séance est clôturée à 23 h 45